



---

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 29 MARS 2019

---

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Jaouen, absent excusé, qui a donné pouvoir à M. Petton, Mme Caroline Madec, absente excusée.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

---

Huit dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YS 258, 259, rue du Goëlo, terrain non bâti, 1257 m<sup>2</sup> ;
- YO 372p, Kergador / route de Ruscumunoc, terrain non bâti, 791 m<sup>2</sup> environ ;
- YI 303, 12 rue de la Libération, terrain bâti, 384 m<sup>2</sup>
- Lotissement Le Grand Kerzignat - rue de Kerarbellec :
- o YV 327, lot 14, terrain non bâti, 372 m<sup>2</sup> ;
- o YV 330, lot 17, terrain non bâti, 399 m<sup>2</sup> ;
- o YV 324, lot 11, terrain non bâti, 372 m<sup>2</sup> ;
- o YV 322, lot 9, terrain non bâti, 679 m<sup>2</sup>
- YL 141, 140 chemin du vieux lavoir, 644 m<sup>2</sup>

Il est proposé au Conseil Municipal, de ne pas user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers. Adopté à l'unanimité.

### MARCHE DE CONSTRUCTION DES SERVICES TECHNIQUES : AVENANTS

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de passer les avenants au marché de construction des services techniques concernant les lots suivants :

- **Lot 01 - démolition / Gros œuvre** attribué à l'entreprise Roussel.  
**Objet** : travaux supplémentaires pour l'extension de la plateforme en façade sud  
Travaux supplémentaires pour le complément de béton de fondation  
Travaux modificatifs pour la pose de pannes supplémentaires  
Suppression de la nappe drainante  
**Montant** : 6 486,46€ HT
- **Lot 03 - Couverture / Bardage** attribué à l'entreprise Le Mestre.  
**Objet** : Travaux supplémentaires de fourniture et pose de désenfumage,  
Travaux modificatifs concernant les plaques translucides polycarbonate  
**Montant** : 4 490,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver les modifications proposées, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ces avenants. Adopté à l'unanimité

### AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ÉCOLES : CHOIX DES ENTREPRISES

---

Le projet prévoit l'aménagement de la rue des écoles depuis le carrefour de la Croix Neuve/ Kroaz Nevez jusqu'à la place Saint Arzel, au centre bourg. La largeur de la voie sera diminuée pour créer un trottoir mixte piéton/cycliste de 3m. Le carrefour de la Croix Neuve/Kroaz Nevez sera réaménagé ainsi que les stationnements le long de la voie. Une attention particulière sera apportée au traitement des franchissements piétons. Le projet d'aménagement a été réalisé par A3 paysages. Un avis d'appel public a été publié pour la réalisation des travaux. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : voirie et réseau des eaux pluviales - COLAS : 448 645,05€ HT
- Lot 2 : aménagements paysagers - Paysages d'Iroise : 94 995,20€ HT

Il est proposé au Conseil Municipal, de retenir les offres des entreprises proposées par la commission d'appel d'offres, et de donner pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. Adopté à l'unanimité.

### TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET FOURREAU TELECOM EN ATTENTE - PLACE DE LA FORGE CONVENTION AVEC LE SDEF

---

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'éclairage public et du fourreau Télécom en attente, place de la forge. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- o accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage Public et fourreau Télécom en attente, place de la forge.
- o accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 35 407,31 euros,
- o autorise le maire à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

## DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCPI - PLH : LOGEMENTS SENIORS (ARMORIQUE HABITAT ET LES FOYERS)

### Exposé :

La commune peut obtenir une aide de la communauté de communes du Pays d'Iroise dans le cadre du PLH et pour l'acquisition et la démolition dans le cadre de programmes de construction de logements sociaux.

Les dépenses sont évaluées comme suit :

#### Projet Les Foyers

Acquisition terrains	59 900€
	112 400€
Désamiantage, déconstruction hangar	36 359€
<b>TOTAL</b>	<b>208 659€</b>

Montant de subvention demandé : 50 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le projet présenté et son estimatif ; sollicite l'obtention d'une subvention de la CCPI au titre du PLH pour un montant de 99 720 € ; donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

#### Projet Armorique Habitat

Acquisition terrains	69 796€
Désamiantage, déconstruction Saints Anges	29 644€
<b>TOTAL</b>	<b>99 440€</b>

Montant de subvention demandé : 49 720€

### TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver les modifications du tableau des emplois et effectifs ci-après

emploi	filière	grade	durée hebdomadaire de service	date d'effet
DGS	administrative	rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl	temps complet	01/04/2019
Comptable.	administrative	rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl.	temps complet	01/04/2019
agent polyvalent de la restauration collective, de la pause méridienne	technique	Agent de maîtrise	32,09/35	01/04/2019
Agent de médiathèque	administrative	adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> cl.	35/35ème	01/04/2019

- que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au chapitre 64, Ces crédits seront reconduits chaque année.

### SPIC CRECHE L'ILE AUX ENFANTS - TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les modifications du tableau des emplois suivantes : un poste d'auxiliaire de puériculture occupé à 50% ; modification de temps de travail à 35h/semaine pour un contrat PEC ; création d'un poste d'apprentie auxiliaire de puériculture à 35h/semaine.

### CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA VENTE EN LIGNE DE MATERIEL D'OCCASION

Afin de répondre à la problématique de la destination des matériels usagés, réformés, inutilisés des collectivités que la société UZED (basée à la Techiroise) a créé un site internet permettant aux collectivités et établissements publics de revendre leurs matériels (véhicules, mobiliers, informatique, matériels d'espaces verts ou de voiries, restes de travaux publics, ect...), de manière simple et rapide.

Afin de pouvoir utiliser cette plateforme il est nécessaire de créer une régie de recettes pour la vente en ligne de matériel d'occasion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- instituer une régie de recettes auprès du service comptabilité de la commune de PLOUARZEL. La régie encaissera les produits issus de la vente en ligne de matériel d'occasion, de manière exhaustive et limitative : véhicule ; mobilier ; matériel informatique ; matériel et fournitures de voirie ; matériel de cantine ; matériel d'espaces verts ; fournitures administratives ; bois.
- donner pouvoir au maire pour préciser les conditions de création de cette régie par arrêté.

### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS EN 2019

Les commissions vie associative et finances se sont réunies et propose de faire évoluer les conditions d'obtention des subventions communales pour les associations sportives notamment :

- -18ans : 12,00€ ; + 18ans : 5,80€,
- déplacements : Kms\*0,03€ ;
- aide à l'emploi d'un animateur sportif pour ESA et le Tennis : 18,80€\*nb -18 ans)

et de répartir les subventions aux associations comme suit :

Associations communales : A.D.M.R. Iroise : 600,00 € ; Bidourics : 305,00 € ; club du menhir : 804,00 € ; officiers mariniers :85,00 € ; oiseau lyre : 570,00 € ; Plouarzel zen yoga : 85,00 € ; scrabble : 85,00 € ; tre-arzh : 975,00€ ; U.N.C. : 251,00 € ; la sauce piquante : 85,00 € ; les mains agiles : 85,00 € ; mus'iroise : 42,00 € ; ass. Plais Porsmoguer Kerhornou : 85,00 € ; Roz Avel : 85,00€.

Badminton du bout du monde : 779,20€ ; Dragon Iroise muay thai : 594,80€ ; Plouarzel basket club : 1344,40€ ; Équilibres : 1019,00€ ; E.S. Corsen : 965,80€ ; Étoile saint arzel : 5498,20€ ; skol gouren : 118,80€ ; tennis club du phare ouest : 1126,60€ ; Plouarzel velo loisirs : 23,20 ; Iroise surf club : 366,40 ; Corsen handball : 944,80€ ; Swing pen ar bed : 794,40€ ; dojo : 269,40€

Associations hors commune : secours catholique : 100€ ; Resto du cœur : 50€ ; FNATH Accidentés de la vie : 50€ ; Vie Libre St renan : 100€ ; France adot : 50€ ; ass France Alzheimer : 50€ ; Croix rouge française : 100€ ; Électro foot Brest : 50€ ; Ass Céline et Stéphane lutte contre la leucémie : 100€ ; SNSM Aber Ildut : 50€ ; SNSM Le Conquet : 50€ ; SNSM Molène : 50€ ; St Vincent de Paul épicerie rosalie : 250€ ; Papillons blancs (50€/élève) : 150€ ; Bagad an eor du : 100€ ; Beg an douar : 100€ ; Bibliothèque sonore du finistère : 50€ ; Ass éleveurs bout du monde : 50€ ; Amicale laïque Lanildut tir à l'arc sarbacane : 50€ ; Festival d'Armor foot : 150€ ; Si on bougeait en Iroise : 100€ ; Course cycliste Pen ar bed : 50€ ; Randorade subv exceptionnelle : 1000€ ; Agriculteurs de Bretagne (0,10€/hab) : 377€ ; Collège de Kerzouar – escalade (exceptionnel déplacement escalade) 0.03€/km : 41,31€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions des commissions vie associative et finances ci-dessus et donne pouvoir au maire pour mettre en œuvre cette décision.

### **FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX COMMUNAUX**

Vu les orientations étudiées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), la commission de finances propose de reconduire les taux 2018 en 2019. Ainsi et au vu de l'état 259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, le produit fiscal inscrit au budget primitif 2019 s'élève à

	Taux n-1	Taux n	Évolution %	Bases N	Produit N
Taxe d'habitation	20,35	20,35	-	4 889 000	994 912
Taxe foncière bâtie	27,55	27,55	-	3 144 000	866 172
Taxe foncière non bâtie	46,67	46,67	-	293 400	136 930
<b>Total</b>					<b>1 998 014</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2018 en 2019, soit :

Taxe d'habitation : 20,35%

Foncier bâti : 27,55%

Foncier non bâti : 46,67%

Monsieur le Maire et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2019**

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans les tableaux-ci-dessous.

#### **Section de fonctionnement.**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 3 836 631€, répartie ainsi :

#### **Dépenses :**

#### **Recettes :**

##### Dépenses réelles

Chap. 011	Charges à caractère général (eau, énergie, fournitures, téléphone, maintenance, entretien, documentation, affranchissement, cantine...)	906 500
Chap. 012	Charges de personnel (tous services confondus : salaires, charges, médecine du travail ...)	1 074 000
Chap. 014	Atténuation de produits	9 000
Chap. 022	Dépenses imprévues	90 511
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	545 320
Chap. 66	Charges financières (intérêts des emprunts)	185 000
Chap. 67	Charges exceptionnelles (recettes annulées, ...)	25 000
Opérations d'ordre		
Chap. 023	Prévision de virement en investissement	873 300
Chap. 068	Opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	128 0

##### Recettes réelles

Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	179 261
Chap. 013	Atténuation de charges (remboursements sur rémunération du personnel)	20 700
Chap. 70	Produits des services	358 800
Chap. 73	Impôts et taxes	2 145 300
Chap. 74	Dotations et participations (de l'État, notamment)	997 070
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	80 500
Chap. 77	Produits exceptionnels	5 000
Opérations d'ordre		
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	50 000

## Section d'investissement

L'équilibre dépenses/recettes est atteint à la somme de 3 990 243 € répartie comme suit :

### Dépenses :

Ch. 20	Immobilisations incorporelles (logiciels, études...)	67 660
Ch 21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier, outillage, plantations, acquisition de terrains...)	776 900
Ch 23	Immobilisations en cours,	1 865 700
Ch 13	Subventions d'investissement	0
Ch 16	Remboursement du capital des emprunts	538 000
Opérations d'ordres		
Ch 040	Opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	50 000
Ch 041	Opérations patrimoniales	0
	résultat reporté	691 983

### Recettes :

Ch 13	Subventions de l'État, de la région, du département, de la communauté de communes ...	965 815
Ch 16	Emprunts et dettes assimilées	600 000
Ch 10	Dotations fonds divers et réserves	330 627
Ch 1068	Excédents de fonctionnement	830 000
Ch 27	Autres immobilisation financières	2 500
Ch 24	Vente de terrains et immeubles.	260 000
Ch 021	Prévision de virement de la section de fonctionnement	873 300
Ch 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 000
Ch 041	Opération patrimoniales	0

Lors de l'attribution de nouveaux locaux commerciaux, les conseillers municipaux demandent à ce que l'équilibre des commerces déjà en place soit pris en compte. M. le Maire précise que les candidats à l'installation seront choisis notamment en fonction de leur capacité à investir.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET SPIC CRECHE L'ILE AUX ENFANTS

Il est proposé au Conseil Municipal, d'affecter le résultat de fonctionnement global du budget du SPIC Crèche l'île aux enfants de la façon suivante : Résultats à inscrire au Budget Primitif 2019 de la commune : Résultat de l'exercice : 27 217,46€ ; Résultat antérieur à reporter : 14 603,72 € ; Résultat à affecter en fonctionnement : 41 821,18€.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET 2019 - SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2019 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans les tableaux-ci-dessous.

En section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 723 330 €, de la façon suivante :

### Dépenses :

Chap. 011	Charges à caractères général	73 360
Chap. 012	Frais de personnel	638 990
Chap 65	Autres charges de gestion courante	100
Chap 66	Charges financières	200
Chap. 67	Charges exceptionnelles (rbst avance / commune)	2 800
Chap 22	Dépenses imprévues	7 880

### Recettes

Chap. 013	Atténuation de charges	23 000
Chap. 70	Participation des familles	118 800
Chap. 74	Subventions	539 709
Chap. 002	Excédent de fonctionnement reporté	41 821

Il n'y a pas de section d'investissement.

## AFFAIRES DIVERSES

### Compte rendu de la commission environnement du 7 mars 2019

**1/ installation de bancs au bord de mer :** Porstévigné à gauche en haut de la plage ; Aod sable à Porsmoguer face à la presqu'île de Kermorvan ; tronc d'arbre près du point d'eau de Porsmoguer.

**2/ tables de pique-nique :** face à l'île Segal ; parking des charettes ; parking de Lokournan Vian

**3/ porte-vélos en bois de palettes :** Porz Grac'h en haut du chemin à Porsmoguer ; Plages de Porsmoguer, Ruscumunoc et Porsman

### **4/ chemin piéton**

Retraçage du chemin piéton face à la propriété Lamour jusqu'au parking de la piste d'athlétisme. Pose de palissade pour assurer la sécurité, enrober le sol.

Étude à prévoir pour prolonger le chemin côtier en bas de Rubian afin de relier la rue du Lannic à celle de Kervilon.

Poubelles à Kerivarc'h près du city et des toilettes.

Diverses plantations en cours.

**Date à retenir :** Présentation des bacs à marée à Porsmoguer à 9h30 le 13 avril (à confirmer).

Arrachage de la Ravenelle le samedi 27 avril à 9h au Corsen.

**Salon de l'Iroise :** du 31 mars au 28 avril à la mairie.